



Affaire suivie par : A. CAUDRON
☎ : 09.702.826.87

Tourcoing, le 24 mai 2022

**Mesdames et Messieurs les Président(e)s
des Associations Régionales**

Objet : 1er tournoi national de Padel

P. Jointes :

- Note technique
- Fiche remboursement des frais de déplacement

Le **1er tournoi national de PADEL** aura lieu le samedi 10 septembre 2022 à partir de 10h00 dans les infrastructures du :

SETE PADEL CLUB
9 Rue de Dublin Parc Aqua technique, 34200 Sète

1°) Conditions de participation

La compétition sera organisée sous forme d'un tournoi avec une série MASTER et une série CHALLENGER, permettant à chacun de jouer le plus de match possible.
L'épreuve est mixte, les paires seront réparties par tirage au sort.

Les conditions sont les suivantes:

- Règlement d'un droit d'inscription de **40 euros**
- **Inscription et paiement sont à effectuer via l'application <https://gestion.asnd.fr>**
- Être en règle de sa cotisation ASND. L'activation de votre numéro d'adhérent peut être effectuée par votre responsable d'association ou par vous-même si vous renouveler votre adhésion en ligne [ICI](#). En cas de primo-adhésion, contacter votre référent local (contacts sur le site asnd.fr)
- Tous les compétiteurs devront téléverser **un certificat médical**, datant de moins d'un an, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du PADEL en compétition ou la licence FFTennis 2022.
- Fin d'inscription fixée au **01 juillet 2022 dernier délai.**

La clôture des inscriptions aura lieu dès lors que le quota maximum de 40 joueurs/joueuses sera atteint.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception sur le site de gestion.asnd du certificat médical conforme ou de la licence FF tennis 2022.

2°) Prise en charge des frais par l'ASND

- Frais de déplacement

L'ASND prendra en charge les frais de transport depuis la résidence administrative jusqu'au lieu de la manifestation.

Il est demandé aux participants d'effectuer ce voyage au moindre coût (co-voiturage, réductions SNCF ou aérienne).

Attention : Le remboursement s'effectuera sur les justificatifs réels du déplacement (billets SNCF, tickets de péage-autoroute, factures de carburant etc) qui accompagneront la fiche des frais de déplacement

- Frais de restauration

Ils seront pris en charge par l'ASND du vendredi soir au dimanche matin

- Frais d'hébergement

Ils seront pris en charge par l'ASND du vendredi soir au dimanche matin.

3°) Position administrative :

Pas d'autorisation d'absence ni de dispense de service.

- congés annuels ou ARTT des agents.

Pour tout renseignement, contacter :

Maxime BOUCHET, au 06-21-97-59-10
maxime.bouchet@douane.finances.gouv.fr

Antoine CHARDON, au 07-81-81-92-30
antoine.chardon@douane.finances.gouv.fr

Boîte fonctionnelle ASD Languedoc-roussillon
ansd-occitanie@douane.finances.gouv.fr

Je vous saurais gré de bien vouloir diffuser le plus largement possible ces documents.

Le Président



C. COHEN



Tournoi de PADEL
FICHE DE DÉPLACEMENT
(voie postale uniquement)

***END Tourcoing Secrétariat ASND BP 10450,
59203 Tourcoing Cedex***

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....
.....

RIB : FR...

DÉPLACEMENT :

- ③ **Route : Carburant :**€
Droits de péage (1):€

▲ **Train :**€

Joindre justificatifs REELS et noms des covoitureurs :

.....
.....

TOTAL =.....€

A....., le.....

Signature